

<p align="center">CONSEIL DE QUARTIER SAINTE-RADEGONDE Assemblée générale du jeudi 06 septembre 2018</p>
--

Présents :

Ville de Tours

- M. BOUCHET, Maire de Tours
- Mme NICOLAY-CABANNE, Première Adjointe au Maire
- M. BEJEAU, Adjoint de quartier de Tours Sainte-Radegonde
- Mme CHEVILLARD, Conseillère Municipale et Départementale
- M. CAVALIER, Coordonnateur des conseils de quartier

Habitants/Associations

- Voir feuille de présence

1. Présentation du fonctionnement du conseil de quartier (par Mme NICOLAY-CABANNE)

Suite à une consultation publique lancée au mois de février suivi d'ateliers participatifs organisés au mois de mars et dans le but de redynamiser la démocratie locale, un nouveau découpage de la ville en 8 conseils de quartier a été proposé et adopté par le Conseil Municipal au mois de juin. Ces conseils de quartier, nom générique pour ces instances à l'échelle nationale, remplacent les Conseils de Vie Locale (CVL) dont l'organisation et le fonctionnement devaient être réactualisés.

8 conseils se partagent donc le territoire : 2 à Tours Nord (Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien), 4 à Tours Centre (Turones, Beaumont, Grandes Varennes et Saint Etienne) et 2 à Tours Sud (Bords de Cher et Bel Air). De nouveaux noms caractérisent ces instances faisant appel à la ville historique ou encore à l'identité géographique des quartiers.

Le périmètre d'action comprend tout ce qui concourt à l'amélioration du cadre de vie : circulation, voirie, propreté/hygiène, espaces verts, aménagements locaux... Mais attention ! Ces conseils ne se substituent pas aux Comités de quartier (associations) dont la vocation est notamment de créer du lien social et de l'animation dans les quartiers.

L'assemblée générale de quartier, telle qu'elle se déroule ce soir, est ouverte à tous (habitants, associations locales, commerçants...). Il y en aura 2 par année scolaire (à l'automne et au printemps). Elles sont coprésidées par l'Adjoint de quartier du secteur concerné, M. BEJEAU pour Sainte-Radegonde (secondé par un autre élu municipal, Mme CHEVILLARD), et par un citoyen volontaire qui reste à désigner (ou tirer au sort). Elles seront également le lieu des retours des différents ateliers thématiques et du vote du budget. Outre l'animation des assemblées générales, les coprésidents seront tenus informés des travaux des ateliers thématiques et se réuniront également de manière occasionnelle en Comité de pilotage (qui sera évoqué dans un point suivant).

Les ateliers thématiques se mettent en place lors des assemblées générales (éventuellement plus tard sur demande) et peuvent débiter leurs travaux à partir du moment où ils sont constitués d'au moins 5 membres permanents. Ils sont sous la responsabilité d'un citoyen volontaire et n'ont pas besoin d'élus ni de services pour travailler mais peuvent les inviter sur demande auprès du Coordonnateur des Conseils de quartier. Le Coordonnateur peut également aider les ateliers thématiques dans l'organisation de leur travaux (réservation de salle, liaison avec la Ville...). Ceux-ci doivent se fixer eux-mêmes des objectifs concrets réalisables ainsi qu'un calendrier annuel de travail. Ce sont les ateliers qui élaborent les propositions budgétaires qui seront ensuite proposées et votées en assemblée générale.

Une enveloppe budgétaire de secteur est disponible pour chaque conseil de quartier. En 2018, 80000 € sont disponibles pour l'ensemble du dispositif. Il s'agit d'un budget d'investissement (pour faire des travaux par exemple) mais en 2019, une enveloppe budgétaire supplémentaire de fonctionnement sera également mise à disposition du conseil de quartier (pour éditer des plaquettes ou flyers par exemple). Pour tout montant dépassant la limite de l'enveloppe budgétaire de secteur et/ou son périmètre d'action, celui-ci sera étudié par une commission municipale et, en fonction de sa faisabilité technique, soumis ensuite au vote de la population tourangelle.

Le Comité pilotage, composé de l'Adjointe à la Démocratie Locale (Madame NICOLAY-CABANNE) et des coprésidents élus et citoyens, aura pour vocation d'évaluer le dispositif des conseils de quartier et d'émettre des propositions en vue d'en améliorer l'organisation et le fonctionnement.

Enfin, pour tous sujets intéressants un ou plusieurs conseils de quartier, il sera possible de mettre en place des réunions inter-conseils de quartier et pour les sujets/projets à l'échelle de la commune, un forum de la participation pourra être également proposé. Il sera juste demandé à un citoyen d'en faire un retour lors de l'assemblée générale de quartier suivante.

Remarques/observations de l'assemblée :

Attention à ne pas confondre les Comités de quartier et les conseils de quartier dont le nom est pratiquement similaire → la distinction sera de plus en plus nette avec le temps. Cela peut être étudié par le Comité de pilotage par exemple.

Il y avait déjà un groupe de travail « Patrimoine » au sein du CVL Nord, comment faire maintenant ? → Il peut être reconstitué au sein d'un ou plusieurs conseils de quartier si son périmètre d'action couvre plusieurs secteurs de la ville (inter-conseils de quartier).

Où vont se réunir les ateliers thématiques ? → Dans des salles municipales mises à disposition. Faites appel au Coordonnateur des Conseils de quartier (coordonnées en en-tête de ce document).

M. le Maire précise que cette nouvelle instance, dont le découpage est plus fin, se veut plus souple pour s'adapter aux besoins et attentes des citoyens. Pour que cela fonctionne, il faut qu'un maximum de personnes participent et donc aux citoyens de s'emparer de cette possibilité de partage de la décision.

2. Tour de table de présentation et désignation du coprésident citoyen

Après un tour de table des participants, M. AUBEL est tiré au sort pour devenir le Coprésident citoyen de ce conseil de quartier.

3. Constitution et inscription aux ateliers thématiques

Plusieurs thématiques ressortent des discussions : circulation, patrimoine, lieux conviviaux...

Il est décidé de constituer 3 ateliers :

- **Circulation** : 5 volontaires (l'atelier peut commencer ses travaux)
- **Lieux conviviaux et aménagements urbains** : 5 volontaires (l'atelier peut commencer ses travaux)
- **Petit Patrimoine**: 2 volontaires (cet atelier rejoindra celui de Saint-Symphorien appelé « Mémoire des quartiers Nord »)

Ces ateliers, comme le présent compte rendu, seront mis en ligne dès que possible sur le site internet de la Ville www.tours.fr afin que d'autres personnes puissent s'inscrire.

Les intéressés peuvent également s'inscrire dès à présent par simple demande auprès du Coordonnateur des conseils de quartier.

Fin de la séance

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 06 juin à 18h30 (A CONFIRMER)